

Délégation de Service Public Cinéma « Claude Miller » à Bourganeuf

Délégation du 01/01/2019 au 31/12/2022

Rapport de la période du 01/01/2022 au
31/12/2022

Délégant



Route de La Souterraine
23 400 Saint Dizier - Masbaraud

Délégataire

Ahmed BENNAAMANE
51 rue du Puy
23400 BOURGANEUF
siret : 320 895 170 00027



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le



ID : 023-200067189-20230425-20230437-DE

Introduction

p 3

Objet de la délégation

p 3

Programmation

p 3

Rythme de fonctionnement

p 3

Ressources humaines

p 4

Projections et fréquentation

p 4

Palmarès des 5 films les plus vus

p 5

Animations avec débats en fin de film

p 5

Politique tarifaire

p 6

Bilan financier

p 6

Introduction

La Communauté de communes, dans le cadre de ses compétences a réhabilité la salle de cinéma située à Bourganeuf. L'exploitation du cinéma a repris le 1^{er} octobre 2015 sous la forme d'une délégation de service public simplifiée, d'une durée totale de 3 ans allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2018. Suivi d'un renouvellement d'une durée totale de 4 ans allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Pour poursuivre la modernisation et le maintien d'un cinéma de proximité, la Communauté de communes a procédé à la numérisation de la projection en remplaçant l'équipement de projection argentique par du matériel neuf numérique et en réalisant les travaux connexes en cabine de projection et sur le réseau informatique ainsi que sur le système de billetterie. La Communauté de communes a fait également réaliser des travaux de rénovation de la salle de cinéma, du hall d'accueil et d'accessibilité, selon les normes cinématographiques en vigueur.

La Communauté de communes prend en charge l'ensemble des frais liés au bâtiment, aux équipements, aux matériels, aux logiciels ; et une partie de l'entretien intérieur, des abonnements téléphoniques et Internet, des impressions pour la communication.

Le présent rapport concerne la période d'exploitation du 01/01/2022 au 31/12/2022.

I/ Objet de la délégation

Le délégataire est chargé de gérer le cinéma « Claude Miller » à Bourganeuf. Il est tenu d'assurer la meilleure politique de communication liée à la gestion de ce service public, en harmonie avec les actions culturelles initiées au niveau intercommunal.

II/ Programmation

Sur la période précitée, ce sont 179 films pour 619 séances qui ont été à l'affiche.

Par ailleurs, en supplément du programme habituel, ce sont 7 films en « avant-première » qui ont été programmés.

Liste des soirées spéciales programmées à la fin desquelles une collation a été offerte au public (thé à la menthe, boissons et pizzas) :

07/05/2022	Soirée du film fantastique
04/08/2022	Soirée du film fantastique
31/10/2022	Soirée du film fantastique
26/11/2022	Soirée du film fantastique
15/08/2022	Soirée du film musical
11/06/2022	Soirée spéciale 2 films
15/10/2022	Soirée spéciale 2 films

Liste des « après-midi avec goûter » pour le 3^{ème} âge :

27/04/2022	Les Bodins en Thaïlande
25/05/2022	Maison de retraite
22/06/2022	Bon Dieu 3
22/09/2022	Le temps des secrets
26/10/2022	Les vieux fourneaux 2
23/11/2022	Joyeuse retraite 2

III / Rythme de fonctionnement

C'est variable selon : les saisons, le nombre de films et leurs durées, la demande du public et réservations, jusqu'à 16 séances par semaine maximum.

Le Cinéma est ouvert tous les jours de la semaine, soit entre 9 et 18h

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
18h - 20h30	20h30 15h (si dessin animé en vacances scolaires)	15h 18h / 20h30	20h30 ou sur réservation à 19h	15h V.Scol 18h 20h30	19h 20h45 22h15 (si soirée spéciale 2 films)	15h00 17h

IV/ Ressources humaines

Le délégataire est chargé de choisir les films et de commander les publicités correspondantes.

Il réalise les programmes (périodicité bimensuelle), les distribue et les expédie.

Il télécharge les autorisations de lecture des films.

Il reçoit les films, les charge sur le serveur et les monte pour l'exploitation.

Il est chargé de tenir la billetterie et la comptabilité.

Il surveille le bon déroulement des projections et assure la surveillance et le bien être des spectateurs.

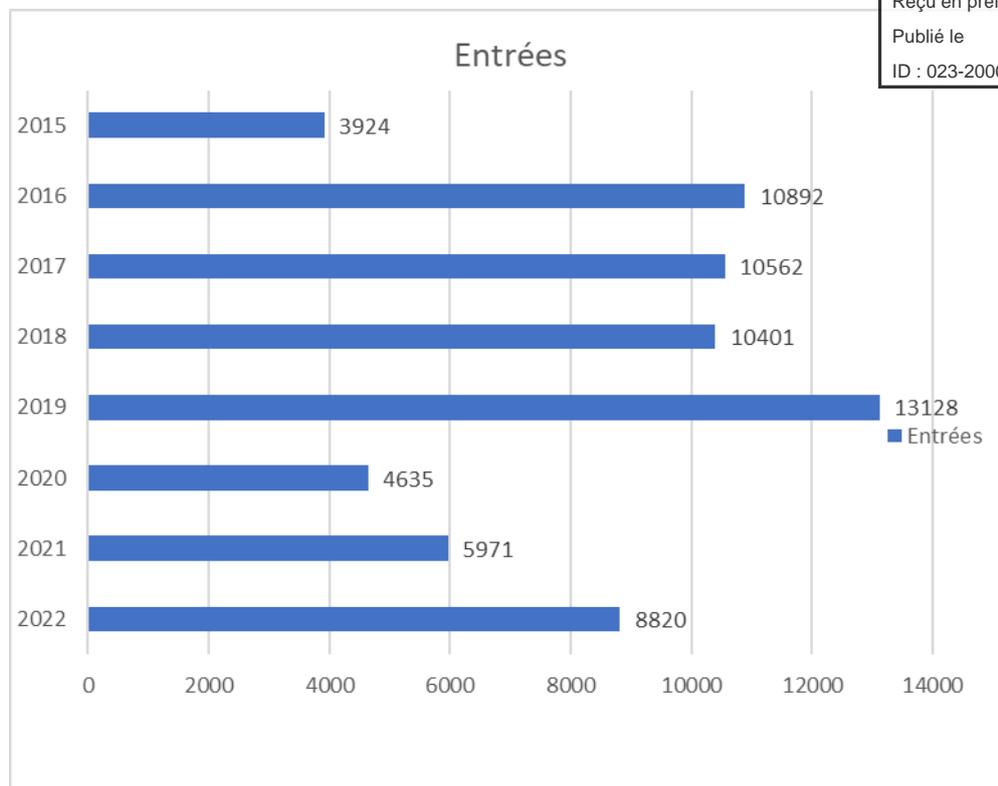
Il vérifie les lieux chaque jour et le bon fonctionnement des serveurs

Le temps de travail sur la semaine est de l'ordre de 52h environ par semaine.

VI/ Projections et fréquentation

Type de films	Nbre de films	Nbre de séances	Nbre d'entrées payantes
Films tout public	109	417	4310
Jeune public	19	79	1172
Avant-première	7	8	596
Films en V.O.	17	52	618
Public scolaire dont programme « Ecole et cinéma »	12	28	1661
Fantastiques	15	35	463
Totaux	179	619	8820

→ Évolution de la fréquentation des 7 dernières années :



VI/ Palmarès des 5 films les plus vus

- 1- AVATAR 2 LA VOIE DE L'EAU 448 entrées
- 2- LES MINIONS 2 372 entrées
- 3- LES BODINS EN THAILANDE 349 entrées
- 4- L'ECOLE DU BOUT DU MONDE 271 entrées
- 5- TOP GUN MAVERICK 241 entrées

VII/ Animations avec débats en fin de film

- 1) Drame et Documentaire : MULHOLLAND DRIVE / LE VOYAGE DE LA PEUR / L'ANGE BLANC / BABY FACE
- 2) Historique : ELEPHANT MAN / OUTRAGES
- 3) Festival Ciné des villes, Ciné des champs (octobre 2022) :

Films amateurs, documentaires : LA RIVIERE DU HIBOU / WARSHA / LE MOULIN DES APPRENTIS

Avant-première : DALVA / LE PARFUM VERT / BURNING DAY / ALMA VIVA / MASCARADE / MAESTROS / MAUVAUSES HERBES.

Films: LE 6ème ENFANT / L'AMOUR VIOLE / LE SAUVAGE

Documentaire : PILE POIL / BREF PASSAGE SUR LA TERRE

Au total, 878 spectateurs dont 112 entrées gratuites.

VIII / Politique tarifaire

Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le



ID : 023-200067189-20230425-20230437-DE

Intitulé Tarif	Tarif
Tarif normal adultes	6 €
Tarif normal enfants < 12 ans	4 €
Tarif réduit pour les étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, personnes percevant les minima sociaux, personnes âgées de plus de 60 ans, personnes à mobilité réduite et pour tous publics le lundi à 21 heures et le mercredi à 21 heures	5 €
Tarif de fidélisation	5 €
Tarif dans le cadre de groupes scolaires de plus de 150 élèves	2 €
Tarif adulte pour les soirées thématiques (diffusion de 2 films consécutifs)	9 €
Tarif spécial pour les groupes d'étudiants – groupe de moins de 100	4 €
Tarif spécial pour les groupes d'étudiants – groupe de plus de 100	3 €
Tarif spécial pour les groupes d'étudiants – printemps du cinéma	4 €
Tarif spécial pour les groupes d'étudiants – collège, lycée et école et cinéma	2,5 €
Supplément 3D	1 €

IX / Bilan financier

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Location films	13 467	Subvention Art et Essai	4 665
Programmation	932	Canal +	48
Gestion des bordereaux	626	Entrées	31 064
Comptabilité	1 110		
Frais de réception	880		
Redevance versée à la ComCom	1553		
Port film	547		
Frais de publicité	553		
Assurance de la salle	1 132		
Charges sociales	3500		
Téléphone - Internet	1187		
Programmes	1305		
Affranchissement	582		
Divers (Sacem, services banque, cotisation adrc, camera contrôle images et lingettes 3d)	1133		
Total dépenses	28 507	Total recettes	35 777
		Bénéfice	7270

Avantages (nature) : tirages gracieux des programmes par la Communauté de communes : 12 000 copies R.V.